

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 10 mai 2023

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du 15 mars 2023 :	3
II. Projet de Diplôme d'Université (DU) « Devenir formateur en yoga » (<i>cf.</i> annexe 1).....	3
III. Modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC) 2023-2024 (<i>cf.</i> annexe 2).....	6
IV. Point sur les ressources humaines et le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).....	8
1. Point sur les ressources humaines :	8
2. Point sur le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) :	9
V. Informations diverses :	10

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	ALVES-CALHEIROS	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	BARLET	Usager – DIU PE - Inspé de Guéret
M.	BAUER	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	BESSETTE	Vice-présidente déléguée Vie de Campus - Université de Limoges
Mme	BOUSSELY	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	BRAUGE	Usagère - M2 MEEF Documentation - Inspé de Limoges
M.	DOBBELS	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	HAGÈGE	PU – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MADLMONT	ATRF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	PETREULT	IGÉSR honoraire - Président du Conseil d'Institut
Mme	VOIRPY	Usagère – M2 MEEF PE – Inspé de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	DEMESY	Provisure Adjointe - Lycée Les Vaseix Limoges
M.	LUCHEZ	IA-IPR-DAFPEN - Académie de Limoges
Mme	POLLET	Coordinatrice administrative - Inspé de Tulle
Mme	ROUGERIE-FROIDUROT	Directrice Ecole primaire Léon Berland – Limoges
Mme	SARDIER	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	VALETTE	Vice-Président du CA - Université de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	CAPERAN	Responsable administrative Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DIDOU-AYARI	Représentante du SCD
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	MCF- Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres invités :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	PERROT	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges

M. Pétreault, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h14.

En préambule de ce conseil, M. Valette, vice-président du conseil d'administration de l'université de Limoges, souhaite souligner le travail accompli par l'équipe de direction en l'absence de M. Moyon, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges. Il ajoute que l'Université de Limoges soutient l'institut durant ces temps compliqués. M. Pétreault se joint aux propos de M. Valette pour saluer à son tour l'action de l'équipe de direction pendant cette période.

I. Approbation du compte rendu du 15 mars 2023 :

M. Pétreault s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations concernant le compte rendu du 15 mars 2023. Celui-ci est soumis au vote.

Nombre de votants	17	Pour	17	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Le compte rendu du conseil d'institut du 15 mars 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Projet de Diplôme d'Université (DU) « Devenir formateur en yoga » (cf. annexe 1)

Mme Perrot, responsable du Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) » parcours « Professeur d'Éducation Physique et Sportive (EPS) » présente le projet de Diplôme Universitaire (DU) « Devenir formateur en yoga ». Elle remercie la direction de l'Inspé de l'académie de Limoges d'avoir accueilli ce projet. Celui-ci a déjà fait l'objet d'une présentation auprès du conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) de l'institut pour avis et conseil, le 15 mars 2023.

- **Présentation du DU par Mme Perrot**

Mme Perrot explique que ce DU résulte d'un projet collectif dont l'objectif principal est la formation de formateurs en yoga.

Si ce projet aboutissait, il s'agirait alors du premier DU de ce type en France, il serait unique et différent. Elle indique aux conseillers qu'actuellement, il n'existe que deux DU formant à la pratique du yoga : le premier dans l'université de Lille qui correspond plutôt à une formation initiale et le second, dans celle de Nancy-Metz où le yoga y est enseigné dans une vision plutôt thérapeutique, mais aucun n'est consacré à la formation des formateurs.

Mme Perrot, elle-même professeure de yoga certifiée, a constitué un réseau. Plusieurs partenaires ont participé à l'élaboration de la maquette de cette formation tels que le groupe ressource académique « santé/bien-être/condition physique », le groupe ressource académique « compétences psychosociales », le département d'EPS de l'Inspé mais aussi les intervenants des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) et le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS). On compte également des prestataires experts et des chercheurs locaux et extérieurs.

Plusieurs constats ont contribué à mener cette réflexion :

- tout d'abord, les pratiques et les formations au yoga connaissent une forte expansion en France. Cependant, elles se développent de manière disparate et inégale et souvent sont soumises à un coût très élevé ;
- ensuite, il existe une littérature scientifique et professionnelle de plus en plus riche démontrant l'impact positif de la pratique du yoga à la fois sur les élèves, sur les enseignants mais aussi sur les enseignants avec leurs élèves. Cette pratique contribuerait à renforcer les piliers de l'apprentissage que sont l'attention, la mémoire et la motivation ;
- enfin, l'intégration du yoga au sein des programmes scolaires au lycée nécessite de réfléchir à la manière de l'institutionnaliser afin d'incarner et de promouvoir cette pratique de l'école à l'université.

Mme Perrot explique que cette formation correspond à un projet de société et qu'à ce titre, elle poursuit plusieurs missions correspondant à des enjeux de santé publique :

- lutter contre la sédentarité ;
- contribuer à l'apaisement du climat social et scolaire ;
- renforcer la confiance en soi et développer des compétences perceptives ;
- gérer le stress ;
- favoriser l'inclusion.

Mme Perrot justifie le choix de faire porter cette formation par l'Inspé pour plusieurs raisons :

- d'une part, du fait que l'Inspé de l'académie de Limoges se situe dans une région proche de la nature, située au centre de la France et que ce DU fera l'objet d'un recrutement national ;
- d'autre part, parce qu'il s'agit de proposer une formation de formateurs qui est la mission même de l'Inspé et qui dispose à ce titre de compétences spécifiques ;
- enfin, par le coût d'inscription très attractif de ce DU, celui-ci s'élevant à 2400 € pour 200 heures de formation alors que de nos jours, en France, il faut s'acquitter en moyenne de 3500 € pour pouvoir se former à la pratique du yoga. Ce DU sera entièrement autofinancé par les stagiaires et devra compter un minimum de 20 inscrits pour pouvoir ouvrir.

Mme Perrot ajoute que la formation se déroulera de février à juillet, en partie sur des temps de congés scolaires pour permettre aux enseignants inscrits d'y assister. Elle indique que la soutenance du mémoire aura lieu, quant à elle, en septembre.

Ce DU sera évalué par un portfolio numérique de compétences et par un mémoire professionnel.

Cette formation sera ouverte tant aux enseignants du premier et du second degrés qu'à des professeurs de yoga certifiés souhaitant obtenir une légitimité de leur travail mais aussi à des éducateurs spécialisés, à des professionnels de santé... La diversité de ces publics se veut être constructive et permettre un partage d'expériences entre stagiaires.

- **Questions posées à Mme Perrot**

- ✓ **Quel sera le profil des inscrits ?**

M. Bauer, maître de conférences à l'Inspé de l'académie de Limoges, souhaiterait des précisions quant aux personnes éligibles pour ce DU. Mme Perrot répond que les stagiaires attendus devront nécessairement avoir une bonne pratique personnelle du yoga d'un point de vue physique, social et mental et seront recrutés à un niveau bac + 3 ou bac + 2. Dans ce dernier cas, ils auront obligation de fournir une attestation prouvant l'encadrement de groupes en yoga.

Mme Alves-Calheiros, professeure agrégée à l'Inspé, interroge Mme Perrot sur la manière dont sera évaluée l'attestation fournie par les candidats bénéficiant d'un niveau bac + 2. Mme Perrot répond qu'une commission de recrutement a été créée et sera chargée d'évaluer ces documents sous deux dimensions : d'une part, au regard de la pratique personnelle (attestation d'inscription dans un studio) et d'autre part, au regard des projets menés. Mme Perrot revient également sur la volonté de ne pas flécher de profil précis afin qu'il puisse y avoir échange et partage d'expériences au sein du groupe d'inscrits.

Mme Hagège, professeure des universités à l'Inspé de l'académie de Limoges, fait part de sa propre expérience au sein des masters MEEF mention « Pratiques et ingénierie pédagogique » dont elle est responsable et dans lesquels se côtoient également des publics divers et venant de toute la France. Elle explique que l'interaction fonctionne en effet très bien et est très enrichissante.

- ✓ **Existe-t-il des DU équivalents en France ?**

M. Bauer demande s'il existe dans les autres Inspé de France des formations équivalentes ouvertes à des profils autres qu'enseignants. Mme Perrot indique que, d'après les informations qu'elle a pu obtenir, il n'en existe pas ailleurs et que les DU équivalents sont pratiquement toujours rattachés à la composante « médecine ». Mme Legros, directrice adjointe de l'Inspé, précise qu'à Limoges, il existe déjà un DU, co-géré par l'École académique de formation continue (EAFC), accueillant un public relevant uniquement de l'Éducation Nationale mais pour autant diversifié puisqu'il s'adresse à la fois aux personnels enseignants et administratifs ayant une expérience de formation et souhaitant se former pour devenir formateur.

✓ **Existe-t-il une qualification pour ce DU ?**

Dans la mesure où les DU ne donnent pas lieu à la délivrance de diplômes d'état, M. Pétreault, souhaiterait savoir s'il existe des qualifications qui permettraient de mettre en avant la formation suivie. Mme Perrot répond que dans l'immédiat, il ne semble pas y avoir de volonté de mettre en place de diplôme d'état mais que l'intérêt d'avoir un diplôme universitaire donnera une valence scientifique à la formation. M. Bauer met en garde quant aux dérives potentielles et à l'usage qui pourrait être fait du titre délivré alors que d'autres organismes sont en capacité de fournir de véritables certifications.

✓ **Quelles seront les compétences professionnelles travaillées ?**

Mme Legros demande à Mme Perrot de préciser quelles seront les compétences professionnelles qui seront travaillées au sein de cette formation. Mme Perrot explique que l'équipe a commencé à travailler sur le portfolio de compétences numériques qui s'appuiera à la fois sur des compétences du référentiel en les adaptant aux enjeux prônés dans ce DU mais aussi sur des compétences psychosociales. Mme Perrot indique que ces compétences restent encore à clarifier et que si ce DU est voté, ce travail sera mené dans les trois prochains mois.

Pour M. Pétreault, les compétences psychosociales représentent un facteur de réussite forte pour les élèves. Cependant, elles restent peu prises en compte et la sensibilisation des formateurs ou encore des étudiants à ces dernières constituent un enjeu essentiel. Il se demande si le fait d'ouvrir un tel DU à l'Inspé est une bonne porte d'entrée pour travailler ces compétences. Mme Perrot répond que le yoga est constitué de huit piliers qui prennent en compte plusieurs dimensions, notamment la relation entre le corps, le mental, le social et le rapport aux autres.

✓ **Quels seraient les effets sur l'Inspé ?**

Mme Perrot indique aux conseillers que ce DU n'aura pas d'impact négatif sur l'Inspé. Le projet a été travaillé et construit.

▪ **En termes de ressources humaines :**

Mme Perrot explique que les personnels ne pourront être rémunérés qu'en heures complémentaires. Mme Hagège souhaiterait connaître le profil des intervenants : seront-ils en majorité des personnels extérieurs ? Mme Perrot répond que trois profils clés de formateurs ont été envisagés :

- des chercheurs universitaires à la fois locaux et nationaux ;
- des professeurs agrégés ainsi que des enseignants du premier et du second degrés ;
- des partenaires prestataires de services tels que des professeurs de yoga ou encore des médecins du sport, des kinésithérapeutes...

▪ **En termes de charges administratives et d'occupation des locaux :**

Concernant l'occupation des salles, une discussion a déjà été engagée avec la direction de l'Inspé. Les cours de masters resteront prioritaires et la formation se déroulera principalement sur des semaines où ces cours seront moins nombreux. Mme Perrot ajoute que la formation pourra également être délocalisée sur d'autres sites.

Par rapport au travail supplémentaire que cela pourrait demander au personnel administratif, Mme Perrot répond que les inscriptions administratives et la gestion financière s'effectueront au niveau des services centraux, cela ne devrait donc pas représenter une charge trop importante pour le service de la scolarité de l'Inspé.

• **Délibération du conseil d'institut**

M. Pétreault fait remarquer que ce DU n'est pas au cœur des priorités éducatives et que les missions de l'Inspé, telles que définies par le Ministère, portent essentiellement sur la formation d'enseignants et de personnels éducatifs. De plus la notion de « yoga laïque » l'interroge. Mme Didou Ayari, représentante de la bibliothèque universitaire de l'Inspé, estime que le côté académique de ce DU lui donne une vraie caution écartant ainsi l'aspect spirituel.

Pour Mme Legros, se pose la question de la représentation qui est faite du yoga. Selon elle, il s'agit ici d'une représentation très experte, inconnue ou mal connue du grand public. Et le débat n'a pas vraiment

porté sur la formation de formateurs qui est la spécificité de l'Inspé. Elle explique aussi que la composante a reçu de l'extérieur des retours malveillants et vindicatifs au sujet de ce projet. Mme Alves-Calheiros estime que si ce DU est voté, il faudra en effet l'assumer et l'expliquer de manière pédagogique.

M. Bauer rappelle qu'il s'agirait d'une formation de formateurs et qu'il peut y avoir une vraie demande. Cependant, il ajoute qu'il faut rester prudent et qu'il ne faudrait pas que ce DU soit préjudiciable au bon déroulement de la formation des enseignants. Il s'agirait là d'une innovation mais jusqu'à quel point l'Inspé est-il voué à évoluer ?

Pour éviter de prendre trop de risques en ouvrant cette formation, M. Bauer suggère d'envisager un quota « Éducation nationale » parmi les inscrits afin que ce DU s'adresse majoritairement au personnel enseignant. Mme Legros précise que l'EAFC n'a pas souhaité être partenaire de ce DU mais a accepté d'étudier les dossiers de personnes intéressées et qui souhaiteraient s'y inscrire sur un congé de formation.

M. Dobbels, professeur agrégé à l'Inspé de l'académie de Limoges, constate que ce dossier est solide et qu'il a été réfléchi en amont. Cependant, il se pose la question de l'image que cela pourrait donner à l'Inspé auprès des collègues du second degré alors même que les étudiants formés par l'institut se trouvent en souffrance sur le terrain. Il se demande si cette formation ne devrait pas prendre un peu plus sa place au sein du pôle « Culture métier commune » plutôt que d'en faire un DU à part entière. Il poursuit en indiquant que pour légitimer ce DU, peut-être faudrait-il en effet envisager de l'ouvrir prioritairement aux enseignants.

Mme Boussely, professeure agrégée à l'Inspé de l'académie de Limoges, estime que ce projet représente deux intérêts pour l'Inspé : d'une part, le travail sur les compétences psychosociales puisqu'on se rend compte qu'il s'agit d'une demande des enseignants, notamment dans le premier degré, pour permettre de traiter le climat de classe et d'autre part, la mise en œuvre d'un portfolio de compétences numériques qui jusqu'alors n'a jamais pu aboutir et qui serait dès lors très intéressante pour l'Inspé.

Mme Brauge, étudiante en Master 2 MEEF parcours « Professeur documentaliste », indique que cette formation semble intéressante et avoir toute sa place à l'Inspé. Mme Bessette confirme et trouve ce projet très innovant et très bien pensé.

Mme Hagège ajoute que ce qui fait la différence entre cette formation et une autre formation, c'est sa richesse dans la mesure où elle ne prend pas en compte uniquement la dimension gymnastique mais aussi les dimensions attentionnelle, d'écoute... Elle ajoute qu'il serait intéressant de mettre ce projet à l'essai.

À la suite de ce débat, M. Pétreault propose de passer au vote de ce projet de DU mais il souhaite que deux aménagements y soient apportés :

- avoir des garanties en matière de public en imposant un quota d'enseignants parmi les stagiaires, à hauteur de 50% du seuil d'ouverture ;
- avoir des garanties en matière de fonctionnement en proposant de s'en tenir à une durée de deux ans pour expérimenter cette formation.

Nombre de votants	17	Pour	14	Contre	0	Abstention	3
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Avec les aménagements indiqués, le projet de DU « Devenir formateur en yoga » est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

III. **Modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC) 2023-2024** (cf. annexe 2)

Mme Isidore, responsable du service de la scolarité de l'Inspé de l'académie de Limoges, prend la parole et rappelle aux conseillers que, comme chaque année, l'Inspé de l'académie de Limoges doit faire remonter les demandes d'actualisation des structures des enseignements et des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC) souhaitées par les responsables des formations dans leur parcours pour la rentrée 2023. L'ensemble des demandes qui sont proposées au vote du conseil d'institut de ce jour, seront ensuite soumises au vote de la Commission de formation et de vie étudiante (CFVU) de l'Université de Limoges en juin 2023.

- **Des modifications concernant les MCCC**

Mme Isidore indique que les modifications demandées par plusieurs parcours portent :

- sur la nature de la production attendue (par exemple, prévoir un dossier à la place d'un écrit ou inversement) ;
- sur la précision quant à la durée d'un examen, notamment de certains écrits.

- **Des modifications concernant la structure des enseignements :**

Mme Isidore annonce que plusieurs modifications de structures des enseignements ont été souhaitées. Il s'agit notamment de :

- la révision de la répartition entre cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) dans certains parcours : ces modifications restent mineures et à moyens constants ; elles ne grèveront donc pas l'enveloppe totale ;
- le déplacement d'une matière du semestre 1 au semestre 2 dans le master MEEF parcours « Professeur de Sciences physiques et chimiques » ;
- la fusion de deux matières de même nature avec une déclinaison en son sein, toujours dans le master MEEF parcours « Professeur de Sciences physiques et chimiques » ;
- la modification de coefficients à la marge, sur une formation ;
- l'indication dans les maquettes du master MEEF parcours « Professeur documentaliste » qu'un volume horaire sera dispensé en distanciel ;
- la levée de la non compensation des unités d'enseignement (UE) 2 et 5 dans la mention « Encadrement éducatif » : Mme Legros explique que cette suppression s'entend puisque dans cette mention, le fonctionnement y est un peu différent de celui des mentions « Premier degré » et « Second degré ». Les savoirs académiques n'existent pas dans cette mention. L'équipe de la mention « Encadrement éducatif » n'a pas jugé pertinent de conserver la non-compensation pour ces UE. Cependant, la compensation reste sur la matière « stage » de l'UE 3.

Mme Legros annonce aussi aux conseillers qu'en ce qui concerne l'option « Initiation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation dans le système éducatif français (iMEEF) », les modifications de certaines maquettes de formation de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH) font que certains parcours de licences disciplinaires vont désormais prendre en charge la préparation à l'entrée dans le premier degré. Cela va nécessairement engendrer une baisse des effectifs en iMEEF à la rentrée 2023 et par conséquent provoquer la suppression de certains groupes et de certains cours. Madame Brauge demande comment vont être décidés les cours qui seront supprimés. Mme Legros répond que cela n'est pas encore défini.

Elle termine sur les modifications souhaitées au niveau de la maquette du diplôme inter-universitaire (DIU) « Entrée dans le métier ». Celles-ci concernent le volume horaire forfaitaire attribué l'an dernier au numérique et au PIX. Ce volume important, incluant des temps de travail en autonomie, s'est révélé inadapté, trop important, au regard de ce qui était demandé. C'est donc une diminution du nombre d'heures qui est demandée à la fois dans le premier et le second degrés.

M. Pétreault propose de passer au vote. L'ensemble des modifications demandées tant sur les MCCC que sur les structures des enseignements est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	16 (*)	Pour	16	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	--------	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) départ d'un membre votant

IV. Point sur les ressources humaines et le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

1. Point sur les ressources humaines :

Mme Legros et Mme Capéran, responsable administrative et financière de l'Inspé de l'académie de Limoges, informent les conseillers des différents mouvements de personnels que la composante va connaître.

- **Personnel administratif :**

Mme Capéran indique que du côté du personnel administratif, l'Inspé va devoir procéder ou a déjà commencé à procéder aux remplacements de :

- Mme Dupuy, ingénieure pédagogique, partie en retraite au 1^{er} avril 2023 : le recrutement d'un nouveau collègue a été anticipé et c'est M. Planques, actuellement intervenant et référent en numérique éducatif à l'Inspé qui lui succèdera ;
- M. Guillon dont le départ en retraite est fixé au 1^{er} janvier 2024.

- **Personnel enseignant :**

Du côté des personnels enseignants, l'Inspé doit aussi faire face à de nombreux départs en retraite et mutations.

Mme Legros explique que pour pallier ces départs, plusieurs appels à candidatures ont été lancés. Ainsi, l'Inspé va procéder au recrutement de plusieurs nouveaux formateurs :

- **en temps partagés :**

- un référent et intervenant en numérique éducatif pour une quotité de service de 33%, en remplacement de M. Planques ;
- un conseiller principal d'éducation (CPE) pour une quotité de service de 50% afin de prendre la suite de Mme Auchatraire, partie en retraite en mars 2023 : le souhait est de recruter ici une personne qui assurera les cours mais aussi la co-direction de la mention « Encadrement éducatif » avec un autre formateur ;
- un deuxième CPE mais avec une quotité de service de 33% au lieu de 25% comme c'était le cas cette année, cela ayant été jugé trop juste par l'équipe des CPE ;
- deux enseignants d'histoire, chacun avec une quotité de service de 25% pour intervenir l'un dans le premier degré et l'autre dans le second degré et succéder ainsi à Mme Faure qui prendra sa retraite en fin d'année universitaire ;
- deux professeurs des écoles avec une quotité de service à 25%, à la fois pour assurer le remplacement de Mme Lévy, intervenante et responsable pédagogique du premier degré sur le site de Limoges, mais aussi pour rentrer dans le cadre de la réforme ministérielle qui impose que 33% des formateurs intervenant dans la formation soient issus du premier degré. Le premier profil serait amené à donner des cours auprès des Masters 2 MEEF parcours « Professeur des écoles » et le second profil, plutôt auprès des professeurs des écoles stagiaires avec en plus quelques interventions avec les Masters 2. Cependant, Mme Legros explique que, pour le moment, ces deux recrutements sont à l'arrêt. En effet, le rectorat a mis en avant la tension émanant de la difficulté de libérer des professeurs des écoles pour assurer ces missions à l'Inspé alors qu'il n'y aura sans doute pas assez d'enseignants dans les classes à la rentrée.

- **par mise à disposition rectorale :**

- un professeur de sciences de la vie et de la terre (SVT) sur le site de Tulle pour remplacer Mme Lachize qui n'a pas souhaité poursuivre sa mission l'an prochain.
Mme Legros précise aussi que se pose la question d'un professeur de SVT à Guéret : jusqu'à présent, les heures de cours sont assurées par une collègue vacataire, en plus de son service au collège et la gestion des deux en parallèle est compliquée.
- un professeur d'anglais et un professeur de lycée professionnel, deux disciplines où les besoins sont réels ;

- un professeur de musique et un professeur d'arts plastiques sur le site de Guéret : actuellement l'Inspé ne compte qu'un seul professeur dans chacune de ces deux disciplines. Ces derniers doivent donc intervenir sur les trois sites de formation (Guéret, Limoges et Tulle) engendrant alors une charge de travail trop importante ;

Mme Legros ajoute aussi que l'Inspé vient d'apprendre le départ de Mme Sardier, professeure de français, suite à l'obtention de sa mutation. Son remplacement va devoir être assuré pour la rentrée. Mme Hagège souhaiterait savoir comment Mme Sardier va être remplacée : sera-t-il fait appel à un vacataire ou bien à un enseignant en temps partagé ou mis à disposition ? Mme Legros répond que cette décision doit être discutée avec l'ensemble de l'équipe de français.

- **Recrutement d'un maître de conférences :**

Mme Legros annonce aux membres du conseil que Mme Amiot a été recrutée par mutation et rapprochement de conjoint sur le poste de maître de conférences (McF) en psychologie cognitive, rattaché au laboratoire Fred en vue du remplacement de M. Lestage, celui-ci ayant validé ses droits à la retraite en fin d'année universitaire.

- **Demande de création de postes pour la rentrée 2024 :**

Mme Legros poursuit en énumérant les créations de postes demandées pour l'année universitaire 2024-2025 :

- un poste de McF en SVT ;
- un poste de McF en histoire : il s'agira d'un repyramidage du poste de Mme Faure ;
- un poste de professeur d'université (PU) en Sciences de l'éducation qui sera une transformation du poste occupé en ce moment par Mme Lévy.

2. Point sur le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) :

Mme Legros explique aux conseillers ce qu'est le CPOM. Il s'agit d'un nouveau document, marquant une contractualisation interne dans l'université entre les différentes composantes et la présidence. Il est défini pour la période 2023-2026 et oblige ainsi les composantes à avoir une stratégie sur plusieurs années.

Ce document se présente en deux parties principales :

- la première, réservée à l'université de Limoges et qui reprend les objectifs généraux de l'établissement ;
- la seconde, réservée à la composante et dans laquelle celle-ci doit faire un état des lieux, mentionner les projets et les engagements de l'institut.

Pour constituer ce CPOM, l'Inspé va devoir :

- s'appuyer sur son dossier de demande d'accréditation ;
- établir un état des lieux au sujet de son offre de formation, des moyens alloués pour la mettre en œuvre, de la structuration de la recherche ou encore du patrimoine immobilier et des équipements et matériels dédiés ;
- tenir compte de ses spécificités comme sa forte dépendance aux réformes gouvernementales, le fait que la formation professionnelle engage des visites et donc des moyens humains et matériels, ou encore le repyramidage de postes de professeurs agrégés et certifiés en enseignants chercheurs ;

Mme Legros détaille la stratégie de la composante en lien avec les objectifs de l'université de Limoges. Cette dernière consiste à :

- approfondir des relations de partenariat avec le rectorat ;
- mettre en œuvre de façon égalitaire la formation sur les trois sites dans le premier degré ;
- mettre en œuvre une formation professionnelle de qualité basée sur un accompagnement des étudiants : le tutorat mixte actuel est très important et permet d'aider au plus près des étudiants ;
- intégrer de la recherche dans les parcours de formation : de nouvelles formules ont été testées lors de la mise en place des nouvelles maquettes. Celles-ci semblent plutôt bien fonctionner et

il convient de continuer à travailler la recherche dans une dimension pluridisciplinaire voire pluri-
mentions ;

- développer l'international : des partenariats ont été conclus avec les Écoles nationales supérieures de Marrakech, de Fès et un partenariat est actuellement travaillé avec l'université de Trois rivières au Québec ; d'autres partenariats déjà existants ont été confirmés permettant ainsi aux étudiants de l'Inspé d'effectuer des stages à l'étranger (Belgique, Espagne...).
- prioriser le numérique dans les formations ;
- poursuivre la mise aux normes des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite.

V. Informations diverses :

Mme Capéran rappelle que l'épreuve de positionnement mise en place pour intégrer la première année de Master MEEF parcours « Professeur des écoles » aura lieu le 13 mai 2023. 500 candidatures ont été enregistrées mais une vingtaine de candidats a déjà informé l'Inspé qu'ils ne se présenteraient finalement pas à l'épreuve, ce même type de recrutement ayant lieu en même temps dans d'autres académies. Cela représente une vraie inquiétude et laisse supposer une baisse des effectifs pour la rentrée prochaine à l'Inspé de l'académie de Limoges. Elle précise aussi que désormais, tout passe par la plateforme *Mon Master*, de la candidature jusqu'au classement des candidats. L'Inspé n'a plus du tout la main sur ces recrutements.

M. Pétreault propose de décaler le prochain conseil d'institut prévu initialement le 14 juin 2023 au 28 juin 2023 après-midi.

Aucune autre question diverse n'étant abordée, M. Pétreault remercie les conseillers et clôt la séance à 16h40.

La Directrice adjointe de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Valérie LEGROS

Le Président du Conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Gilles PÉTREULT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr